

Septembre 2022

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Août 2022 : après quatorze baisses de suite, les ventes de voitures croissent légèrement

En août 2022, 7 635 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en recul de 5,2 % par rapport à août 2021. Ce quinzième repli consécutif est lié aux difficultés d'approvisionnement des constructeurs automobiles. Il s'agit de la plus longue série de baisses depuis celle de 2012/2013. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont diminué de 14 % par rapport à la période de septembre 2020 à août 2021.

Les achats de voitures particulières et commerciales ont représenté 57 % des immatriculations du mois d'août. Ils se sont accrus de 2,0 % par rapport à août 2021, mettant ainsi un terme à quatorze diminutions d'affilée. L'éclaircie est liée au rebond des ventes auprès des personnes physiques. La diversification énergétique du parc automobile s'est accélérée avec la poursuite de la croissance des ventes de voitures fonctionnant à l'électricité et au gaz.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes a reculé de 24 % en août. Sur un an, ses ventes ont chuté de 25 %. Le ralentissement économique et le prix élevé du gazole amènent les entreprises à différer le renouvellement de leur parc.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Août 2022

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	1 568	978	299	598	941	4 384
Cyclomoteur	232	125	41	74	231	703
Motocyclette	203	103	25	71	101	503
Tricycle et quadricycle à moteur	35	29	10	26	36	136
Remorque légère et caravane	105	47	39	36	58	285
Camping-car	60	22	10	9	28	129
Autobus et autocar	1	23	1	1	12	38
Utilitaire dérivé de voiture (UDVP)	106	35	29	18	22	210
Camionnette	385	153	56	97	133	824
Camion	11	10	4	10	8	43
Tracteur routier	35	16	11	5	18	85
Remorque lourde	2	2	3	-	-	7
VASP (hors UDVP et camping-car)	28	9	2	6	8	53
Tracteur agricole	46	65	42	25	57	235
Ensemble	2 817	1 617	572	976	1 653	7 635

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

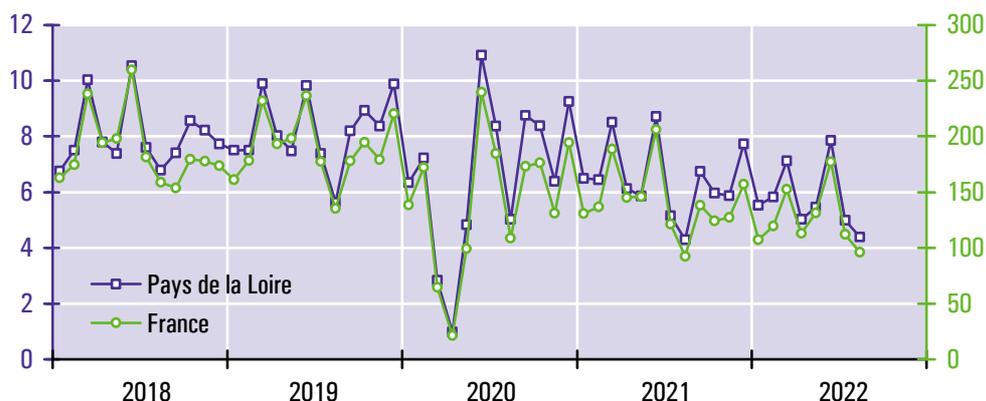
En août 2022, 4 384 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une hausse de 2,0 % par rapport à août 2021, deux fois inférieure à celle observée en France (+ 4,1 %). Les ventes demeurent très éloignées des niveaux antérieurs à la crise sanitaire. Elles sont en chute de 35 % par rapport à août 2018 et de 22 % par rapport à août 2019.

En cumul annuel, les immatriculations de voitures neuves ont nettement diminué par rapport à la période de septembre 2020 à août 2021 (- 14 % dans la région et - 15 % dans l'Hexagone). Ce recul, observé en continu de juin 2021 à juillet 2022, s'explique principalement par la pénurie mondiale des intrants de l'industrie automobile (puces électroniques, aluminium, acier, ...) qui ralentit la cadence des chaînes de montage.

Dans ce marché en forte récession, le développement des modèles électriques s'est poursuivi. En août, ils ont représenté 16 % des ventes de voitures, contre 11 % un an auparavant. Le recul du gazole et de l'essence est favorisé par le prix élevé des énergies fossiles.

La catégorie *Autres motorisations* (cf. tableau ci-contre) est en forte croissance (+ 51 % au cours des douze derniers mois) et représente désormais 4 % des ventes. Elle est essentiellement composée de voitures à bicarburant essence-GPL (gaz de pétrole liquéfié). Le groupe Renault et sa filiale roumaine Dacia sont les seuls à commercialiser en France des véhicules neufs roulant au gaz. Leurs ventes profitent actuellement d'un prix du GPL environ moitié moins cher que celui du sans plomb et du gazole.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

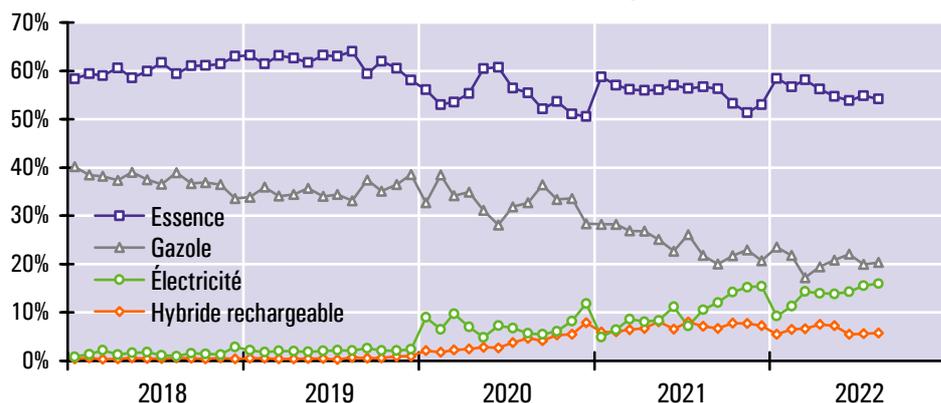
	Août 2022			Septembre 2021 à août 2022		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	1 568	36 %	- 8 %	27 935	39 %	- 16 %
Maine-et-Loire (49)	978	22 %	+ 27 %	14 714	20 %	- 13 %
Mayenne (53)	299	7 %	+ 8 %	4 568	6 %	- 16 %
Sarthe (72)	598	14 %	- 6 %	10 262	14 %	- 17 %
Vendée (85)	941	21 %	+ 4 %	15 014	21 %	- 9 %
Essence	2 375	54 %	- 3 %	39 905	55 %	- 14 %
Gazole	894	20 %	- 5 %	15 132	21 %	- 37 %
Électricité	699	16 %	+ 54 %	10 000	14 %	+ 45 %
Hybride rechargeable	252	6 %	- 18 %	4 837	7 %	- 10 %
Autres motorisations	164	4 %	+ 2 %	2 619	4 %	+ 51 %
Personnes morales	2 085	48 %	- 10 %	36 055	50 %	- 17 %
Personnes physiques	2 299	52 %	+ 16 %	36 438	50 %	- 11 %
Ensemble	4 384	100 %	+ 2 %	72 493	100 %	- 14 %

¹ Évolution entre les immatriculations d'août 2022 et celles d'août 2021

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

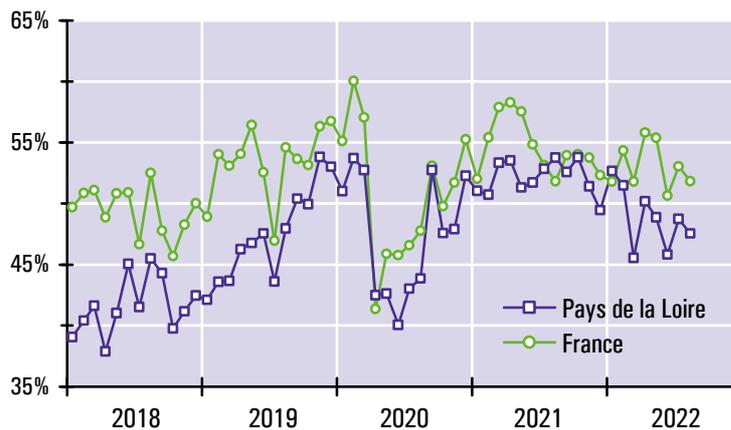


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

En août, la timide hausse du marché automobile a été portée par les personnes physiques (particuliers et entreprises individuelles) dont les achats de voitures neuves ont augmenté de 16 % par rapport à août 2021.

La part des personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) dans les immatriculations de voitures ne s'est ainsi élevée qu'à 48 %, contre 54 % en août 2021. Après avoir nettement réduit leurs flottes pendant la crise sanitaire, les sociétés de location de voitures n'arrivent pas à les reconstituer dans le contexte de paralysie des usines automobiles.

Part des voitures particulières et commerciales neuves achetées par les personnes morales



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent treize genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

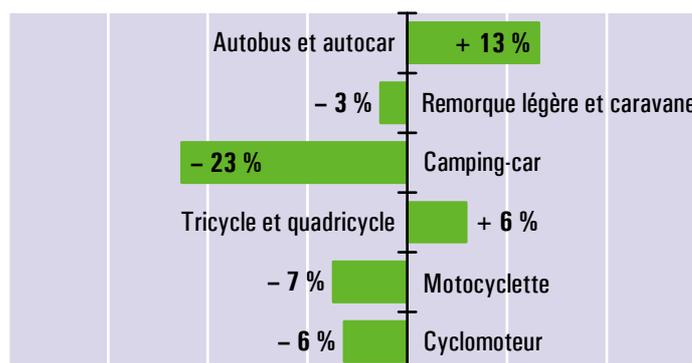
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes d'août ont diminué de 6,0 % par rapport au même mois de 2021. Ce recul est le neuvième d'affilée. En cumul annuel, l'évolution des immatriculations est négative (-6,6 %). Le recul le plus marqué est celui des camping-cars (-23 %) ; en raison de la pénurie de châssis et de puces, les constructeurs n'arrivent pas à satisfaire une demande record liée aux envies d'évasion consécutives aux épisodes de confinement.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont chuté de 23 % par rapport à août 2021. 70 % d'entre-elles sont des camionnettes. La baisse des ventes observée lors des douze derniers mois (-22 %) a principalement concerné les camions (-35 %) et les camionnettes (-25 %). Elle est liée en partie à la détérioration de la trésorerie des transporteurs, due au prix élevé des carburants.

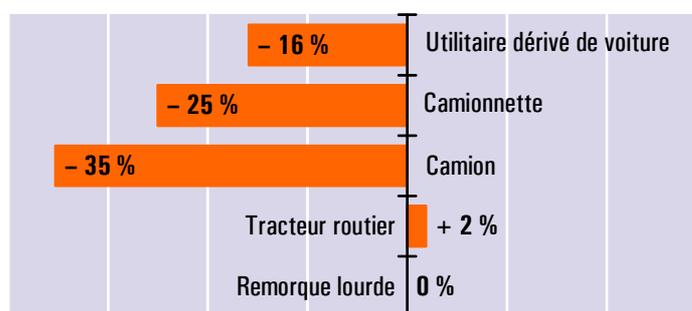
Les ventes de tracteurs agricoles ont diminué pour le cinquième mois de suite (-13 % par rapport à août 2021) et de 4 % en cumul annuel. Dans des volumes quatre fois plus faibles, le segment des VASP (hors utilitaires dérivés de voitures particulières et camping-cars) est en recul de 21 % en année glissante.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

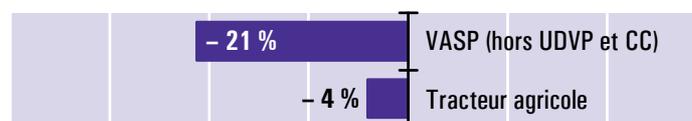
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (septembre 2021 à août 2022) et celles des mêmes mois un an auparavant (septembre 2020 à août 2021)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Tricycle et quadricycle à moteur

Véhicule de plus de deux roues (scooter à trois roues, quad, buggy, voiturette, ...) pourvu d'un moteur d'une cylindrée supérieure à 50 cm³ et qui peut rouler plus vite que 50 km/h.

Motocyclette

Véhicule à deux roues doté d'un moteur de cylindrée d'au moins 50 cm³ et de vitesse supérieure à 50 km/h.

Cyclomoteur

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 50 km/h.

Camping-car (ou autocaravane)

Véhicule autotracté, appartenant à la catégorie des VASP, conçu pour servir de logement et dont le compartiment arrière habitable comprend les équipements inamovibles suivants : sièges, table, couchettes, coin cuisine et espaces de rangement.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Utilitaire dérivé de voiture particulière

Automobile, appartenant à la catégorie des VASP, dont la banquette arrière et les points d'ancrage de ceinture ont été retirés afin d'avoir une plus grande capacité de transport.

Camionnette

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages complémentaires au transport (engin de travaux publics, ambulance, véhicule de pompiers, benne à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, food-truck, petit engin de maintenance de voirie, ...).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles ou forestiers.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les camionnettes utilisées en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des véhicules utilitaires légers en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de camionnettes est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :
Anne Beauval

ISSN : 2109-0025
© DREAL 2022